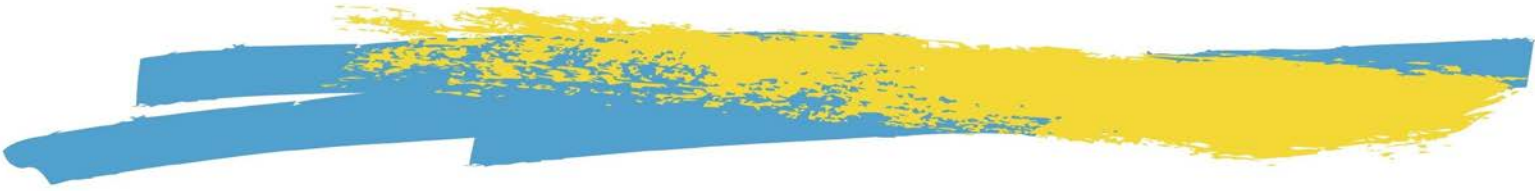


Plan d'action

pour prévenir et traiter
l'intimidation et la violence
à l'école





PLAN D'ACTION POUR PRÉVENIR ET TRAITER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

DÉCLARATION DE PRINCIPES

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction du Collège Letendre, reconnaissent que :

Les élèves et le personnel du Collège ont droit à la protection, à la sécurité et au respect de leur intégrité physique, psychologique et morale.

Nous avons le devoir d'assurer à tous un environnement sain et sécuritaire, libre de toute forme d'abus, d'agression et de violence.

Nous pratiquons la tolérance zéro envers toute situation problématique et tout comportement inapproprié qui peuvent porter atteinte à l'intégrité de nos élèves, nos employés et nos partenaires.

Nous encourageons l'établissement de rapports sains entre les gens fondés sur le respect mutuel, la confiance et l'inviolabilité de chaque personne.

Nous prêtons assistance à toutes les personnes qui sont victimes d'abus, de violence et d'agression.

BUT DU PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION

Le but de notre plan de prévention et d'intervention est d'assurer durant le temps scolaire la protection, la sécurité et l'intégrité physique, psychologique et morale des élèves ainsi que l'intégrité des membres de la direction et du personnel de l'établissement.

Si un ou des gestes posés en dehors du temps scolaire influencent de quelque façon que ce soit les activités des élèves et du personnel, ces gestes seront considérés comme étant survenus durant le temps scolaire.





OBJECTIFS DU PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION

1. Contribuer à éliminer les situations problématiques et les comportements inappropriés qui portent atteinte à la sécurité, au développement et à l'intégrité des élèves et du personnel de l'établissement.
2. Favoriser la concertation et la collaboration, dans une culture qui responsabilise, les membres de la direction, du personnel, des élèves et de leurs parents dans la création et le maintien d'un milieu de vie sécuritaire, sain, motivant, stimulant et valorisant pour tous.
3. Convaincre les membres du personnel de l'importance d'assurer en tout temps la protection et la sécurité des élèves ainsi que la sauvegarde de leur dignité et de leur intégrité et l'obligation qui en découle d'adopter des comportements exempts d'intimidation, d'agression et de violence de toute forme.
4. Conscientiser les élèves aux diverses formes d'abus, d'agression, d'intimidation et de violence et les aider à reconnaître les situations problématiques et les comportements inappropriés qui pourraient porter atteinte à leur sécurité et à leur intégrité.
5. Reconnaître, dépister et aider les élèves qui sont victimes de situations problématiques et de comportements inappropriés qui portent atteinte à leur sécurité et à leur intégrité physique, psychologique et morale.
6. Permettre aux élèves de participer à des activités de formation sur des problématiques qui peuvent affecter leur santé, leur sécurité et leur développement et les informer sur les moyens à prendre pour se prémunir contre certains dangers.
7. Favoriser la mise en place dans l'école d'un programme d'entraide par les pairs afin d'améliorer et d'augmenter l'efficacité de l'aide que des élèves peuvent mutuellement se donner au regard des problèmes qu'ils expérimentent en matière d'intimidation et de violence à l'école.
8. Former les membres du personnel pour les rendre aptes à traiter des questions relatives à l'intimidation et toute forme de violence et à intervenir adéquatement et efficacement pour aider ceux et celles qui en sont victimes.
9. Amener le personnel et les élèves à adopter des attitudes et des comportements préventifs à l'égard de toute forme d'abus, d'intimidation, de violence et d'agression.

PERSONNES VISÉES PAR LE PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION

Pour être pertinent, significatif et efficace, le plan de prévention et d'intervention du Collège doit être collé aux réalités vécues par les élèves et le personnel en matière d'intimidation et de violence à l'école et être le fruit d'une démarche structurée et concertée de plusieurs acteurs. Les membres du conseil d'administration et de la direction, l'ensemble du personnel, les élèves, les parents, les bénévoles, les fournisseurs de produits et services et les partenaires de la communauté environnante ont tous des responsabilités quant à la réalisation et à l'application du présent plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence à l'école.



RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION

Paul Côté, directeur des services aux élèves, agira à titre de personne responsable de l'application du présent plan d'action, sous la supervision de Marie-Ève Turcotte, directrice générale adjointe.

Ses responsabilités principales sont :

1. D'être une personne-ressource quant à la coordination de toutes les interventions, les enquêtes, les rencontres de témoins et de parents et l'imposition de sanctions qui découlent de l'application des règles ou du code de vie de l'établissement;
2. De tenir un registre des signalements et de leur traitement;
3. De rédiger un rapport annuel sur l'état de la situation, les interventions, les formations et les activités de sensibilisation réalisées.

DÉFINITIONS

Cette section est créée dans le but de disposer d'un vocabulaire commun à l'ensemble des personnes touchées par le plan de prévention et d'intervention pour contrer l'intimidation et la violence à l'école. Elle permet de mieux décrire ce qui se passe et de définir les faits. L'objectif n'est pas de juger, mais de bien préciser ce dont il est question pour mieux intervenir.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Différents types de violence

- **Violence physique** : une forme de violence visible comme les bousculades, les coups de poing, les coups de pied, les batailles, etc.
- **Violence verbale** : une forme de violence qui s'entend : insulter, blâmer, critiquer, ridiculiser, se moquer, menacer, etc.
- **Violence psychologique** : une forme de violence plus dissimulée ou plus sournoise qui consiste à dévaloriser l'autre personne par des paroles, des gestes, des écrits, des courriels, des clavardages. Elle se traduit par des attitudes et des propos méprisants, par l'humiliation, le rejet, les regards menaçants et contribue à faire diminuer l'estime et la confiance en soi.
- **Violence envers la propriété** : destruction ou mutilation gratuite d'objets. Par exemple, le vandalisme, le vol.

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Il est important de faire la distinction entre l'intimidation et les conflits que peuvent vivre les élèves. Cela permet de bien déterminer la façon d'intervenir auprès d'eux.

Le conflit

Contrairement à l'intimidation, le conflit n'implique pas nécessairement une situation de violence. Le conflit est un état incompatible entre les désirs de deux personnes et leurs buts respectifs. Les conflits n'ont rien de bon ou de mauvais, c'est la gestion des conflits qui importe le plus de mettre en valeur en optant pour des stratégies constructives de type gagnant-gagnant. Dans un conflit, l'affrontement implique généralement des opposants de forces égales. On a tous vécu des conflits, cela fait partie du développement normal de l'enfant, mais il est faux de croire qu'on a tous subi de l'intimidation.

Les quatre critères suivants doivent tous être réunis pour permettre d'identifier l'intimidation.

Critères permettant d'identifier les situations d'intimidation	
Critères	Exemples et précisions
Il doit y avoir des gestes négatifs, répétitifs et constants contre la victime.	<ul style="list-style-type: none">• L'intimidateur s'acharne sur sa victime.• Les gestes peuvent être faits dans différents contextes : classe, corridors, autobus scolaire, etc.• Il peut y avoir des gestes de violence isolés (ex. : bataille), mais s'il n'y a pas de répétition, on ne parle pas d'intimidation. Toutefois, il est important d'intervenir.
Il doit y avoir un déséquilibre de force entre la victime et l'intimidateur créant une inégalité des pouvoirs, que ce soit réel ou perçu.	Types de déséquilibre possibles <ul style="list-style-type: none">• Du nombre (plusieurs élèves contre un)• Verbal (l'intimidateur est plus habile verbalement que la victime)• Social (l'intimidateur est plus accepté, plus populaire et certains approuvent son comportement, à l'inverse de la victime qui est plus isolée)• Physique
Il doit y avoir une différence dans les émotions ressenties par l'intimidateur et par la victime.	<ul style="list-style-type: none">• L'intimidateur retire du plaisir, tandis que la victime vit de la peur, de la honte, etc.
Il doit y avoir une intention de faire du tort.	<ul style="list-style-type: none">• L'intimidateur et ses complices sont conscients que les gestes sont blessants.

Des exemples de gestes d'intimidation

- Pousser/frapper
- Se moquer
- Abîmer du matériel
- Traiter de noms
- Menacer
- Insulter
- Mettre dans l'embarras
- Partir des rumeurs
- Rejeter quelqu'un
- Ignorer
- Menacer au téléphone ou par Internet



Agresseur

Le terme « agresseur » désigne la personne qui, dans une situation donnée, est responsable ou complice d'un acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence quelle qu'en soit la gravité.

Victime

Le terme « victime » désigne toute personne qui, dans une situation donnée, est la cible d'un acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence.

Témoin

Le terme « témoin » désigne toute personne ou groupe de personnes qui assiste à un acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence qui peut en subir des conséquences sans être directement impliqué.

AUTRES DÉFINITIONS

Nous vous référons à l'Annexe 1. D'autres termes en lien avec ce plan de prévention et d'intervention sont définis afin de disposer d'un vocabulaire commun.

ÉTAT DE LA SITUATION

En se référant au registre des plaintes de l'année scolaire 2019-2020, on remarque qu'il y a peu de cas d'intimidation et de violence rapportés durant l'année scolaire. Nous constatons même une diminution marquée des cas depuis les dernières années. Les situations d'intimidation rapportées l'an dernier étaient majoritairement de type électronique. La nature de cette intimidation correspond principalement à des propos blessants, des insultes et des moqueries de manière répétitive. Les plaintes et les signalements proviennent surtout d'élèves témoins. Dans la majorité des cas, les jeunes rapportent les faits aux adjoint(e)s à la direction, ainsi qu'aux enseignants. Autre fait encourageant, les cas de récidives sont pratiquement nuls à la suite des interventions réalisées.

MESURES DE PRÉVENTION

Depuis plusieurs années, le Collège Letendre met en place différentes mesures de prévention décrites ci-dessous.

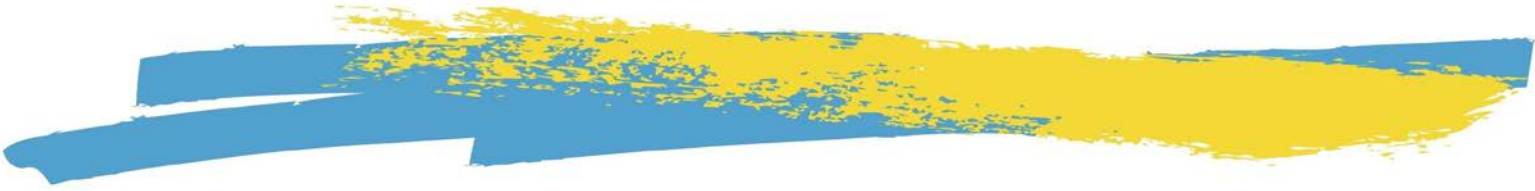
Au niveau du personnel de l'établissement

- Stratégies d'action concertées avec l'ensemble du personnel quant à la détection de problèmes et à la façon d'intervenir (responsabilité de tous à l'application du présent plan d'action).
- Activités d'information, de sensibilisation et de formation pour les membres du personnel (Ex. : Comment intervenir auprès d'un élève qui vient signaler un cas d'intimidation comme victime ou comme témoin).
- Révision du code de vie pour tenir compte des problématiques découlant de l'intimidation et de la violence et pour l'adapter aux nouvelles réalités technologiques.
- Surveillance aux endroits importants : dans le Collège, lors des déplacements, à l'extérieur.

Au niveau des élèves

- Ateliers de sensibilisation dans les classes sur différents thèmes : violence, intimidation et cyberintimidation, sécurité sur Internet, sexting, détresse psychologique, violence dans les relations amoureuses, homophobie, de la cyberintimidation.
- Bonification continue du programme d'entraide par les pairs (Pairs-Aidants) existant au Collège.
- Utilisation d'un moyen de communication confidentiel pour permettre aux élèves de dénoncer la violence ou l'intimidation (moijenparle@collegeletendre.qc.ca).
- Organisation conjointe, par les membres du personnel et des élèves de l'école, de journées thématiques de prévention contre la violence et l'intimidation.
- Campagne publicitaire pour sensibiliser les élèves à l'importance de la dénonciation de la violence et de l'intimidation (*Moi j'en parle*).
- 3 journées thématiques «Moi, j'en parle!» où plusieurs organismes et intervenants viendront rencontrer les élèves concernant des thèmes en périphérie à la violence et l'intimidation.



- 
- Réalisation d'activités-midi sur des thèmes comme l'intimidation et la violence, le respect de soi et des autres, le civisme, le savoir-vivre, l'ouverture aux différences, la discrimination, le racisme, les valeurs requises pour vivre en société.
 - Recours aux arts de la scène (danse, musique, théâtre) et aux arts plastiques (dessin, affiche, peinture) pour véhiculer des messages contre l'intimidation et la violence.
 - Déclaration des membres du Conseil des élèves à s'engager à respecter les personnes qui les entourent et à manifester de l'ouverture envers les cultures autres que la leur.
 - Engagement des élèves qui participent aux activités parascolaires à adhérer aux valeurs du Collège dont le respect et l'humanisme.

Au niveau des parents

- Document d'information remis aux parents (Guide pour les parents) leur fournissant notamment des définitions, des pistes de prévention et d'actions pour les outiller à aider leur enfant qu'il soit victime d'un acte d'intimidation ou de violence, auteur ou témoin d'un tel acte.
- Rendre disponible pour les parents le Plan d'action sur le site Internet du Collège.
- Rubrique sur le site Internet du Collège sur le thème de l'intimidation et la violence.
- Travail de collaboration avec les membres du comité de parents relativement à la thématique de la violence et de l'intimidation en lien avec le présent plan d'action.

MESURES D'INTERVENTION

Le Collège Letendre entend mettre en place les mesures d'intervention décrites ci-dessous.

MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION OU POUR EFFECTUER UNE PLAINTE

Une personne qui se croit victime d'intimidation ou de violence ou qui en est témoin (élèves, personnel de l'école) :

- doit s'adresser à un adulte de l'école, préférablement à l'adjoint(e) à la direction concerné(e), qui l'accueillera et l'accompagnera tout au long de la démarche;
- peut faire un signalement verbalement, le soumettre par écrit ou communiquer par le biais d'une adresse Internet.

moijenparle@collegeletendre.qc.ca



ACTIONS POSÉES LORSQU'UNE SITUATION D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST DÉNONCÉE

L'adjoint(e) à la direction, en collaboration avec le directeur des services aux élèves et l'intervenant scolaire, assure l'application des mesures suivantes, en toute impartialité, avec diligence et confidentialité. Il analyse la situation afin de bien identifier le problème et il suit la démarche établie.

Signalement par un ou des témoins

- Il établit un lien de confiance avec le ou les témoins.
- Il valide l'incident auprès du ou des témoins.
- Il recueille davantage d'informations auprès de la victime et la rassure sur les moyens mis en place pour sa sécurité.
- Il rencontre la personne qui intimide ou agit avec violence. Il lui précise le comportement que l'on attend d'elle et il l'accompagne dans la recherche de solutions.
- Il informe les parents de la victime en lui rapportant les faits et en l'informant de ce qui a été et sera mis en place pour la sécurité de leur enfant.
- Il informe les parents de l'intimidateur en lui rapportant les faits et en les informant de ce qui sera mis en place pour prévenir une récurrence (réflexion, atelier, geste réparateur, discussion, lecture, capsules vidéo, sanction). Il leur réfère un service à l'interne ou à l'externe, si nécessaire. Dépendamment de la situation, il peut y avoir suspension de l'élève (interne ou externe). Une rencontre avec les parents et l'élève aura lieu avant la réintégration en classe. Si la gravité ou le caractère répétitif des actes de violence ou d'intimidation sont présents, l'élève peut être passible de renvoi.
- Il fait un suivi auprès de la victime dans les semaines qui suivent pour s'assurer que les agissements ont cessé.
- Il félicite le ou les témoins d'avoir entrepris cette démarche.

Signalement ou plainte de la victime

- Il établit un lien de confiance avec la victime.
- Il recueille de l'information auprès de la victime et la rassure sur les moyens mis en place pour sa sécurité.
- Il valide l'incident en recueillant davantage d'informations auprès du ou des témoins.
- Il rencontre la personne qui intimide ou agit avec violence. Il lui précise le comportement que l'on attend d'elle et il l'accompagne dans la recherche de solutions.
- Il informe les parents de la victime en lui rapportant les faits et en l'informant de ce qui a été et sera mis en place pour la sécurité de leur enfant.
- Il informe les parents de l'intimidateur en lui rapportant les faits et en les informant de ce qui sera mis en place pour prévenir une récurrence (réflexion, atelier, geste réparateur, discussion, lecture, capsules vidéo, sanction). Il leur réfère un service à l'interne ou à l'externe si nécessaire. Dépendamment de la situation, il peut y avoir suspension de l'élève (interne ou externe). Une rencontre avec les parents et l'élève aura lieu avant la réintégration en classe. Si la gravité ou le caractère répétitif des actes de violence ou d'intimidation sont présents, l'élève peut être passible de renvoi.
- Il fait un suivi auprès de la victime dans les semaines qui suivent pour s'assurer que les agissements ont cessé.
- Il félicite la victime d'avoir dénoncé cette situation en posant un geste courageux et honorable.

SANCTIONS EN CAS DE CONTRAVENTION AUX RÈGLES DE CONDUITE ET DE SÉCURITÉ

Voici les sanctions qui ont cours présentement au sein de notre établissement. Elles ne constituent nullement une gradation de sanctions, celles-ci peuvent être déterminées et adaptées selon les problématiques rencontrées :

- Une réflexion
- Des gestes réparateurs
- Réalisation d'une vidéo
- Groupe de réflexion
- Travaux de réflexion
- Retenue
- Suspension interne
- Suspension externe
- Suspension avec suivi psychologique
- Renvoi
- Autres



MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ

Tous les renseignements relatifs à un signalement ainsi que l'identité des personnes impliquées sont traités confidentiellement par toutes les parties concernées, à moins que ces renseignements ne soient nécessaires au traitement de la plainte ou à l'imposition de sanctions.

Il faut toutefois comprendre que pour pouvoir agir, les personnes en charge doivent faire enquête. Si des informations doivent être divulguées, elles ne le seront qu'aux personnes concernées et la protection et la sécurité de la personne qui a porté plainte sera assurée.

REGISTRE DES SIGNALEMENTS

Un registre des signalements, dont l'objectif sera de consigner tous les événements qui sont signalés ou qui font l'objet d'une enquête en lien avec la violence et l'intimidation, sera tenu par la personne responsable du dossier.

Ce registre sera rédigé de façon confidentielle et ses données ne serviront qu'à des fins statistiques et dans le but de mieux orienter les actions de prévention. Il ne pourra être consulté que par la direction de l'établissement et les personnes qu'elle autorisera de façon spécifique à le faire.

Le registre indiquera également le suivi qui a été apporté à chaque plainte et les mesures prises le cas échéant.

MESURES DE SOUTIEN À L'ÉLÈVE

Les mesures suivantes sont mises en place afin d'apporter le soutien aux élèves qui sont victimes d'intimidation, qui en sont les témoins ou qui sont intimidateurs.

- Services d'accompagnement et de soutien par le personnel à l'interne.
- Services d'accompagnement et de soutien par des ententes avec des personnes ou des organismes externes.



SUIVI DU SIGNALEMENT

Le Collège s'engage à donner suite dans les 24 heures à toute demande de protection qui émane du dépôt d'un signalement, à rencontrer l'élève, à communiquer avec ses parents et à apporter des mesures de correction immédiate.

Le Collège s'engage à donner suite dans les 5 jours à toute demande d'enquête concernant une situation problématique.

En tout temps, la personne effectuant le signalement ou ses parents peuvent joindre les personnes responsables de ce dossier :

M. Paul Côté, directeur des services aux élèves
450-688-9933, poste 317
paul.cote@collegeletendre.qc.ca

Marie-Ève Turcotte, directrice générale adjointe
450-688-9933, poste 314
mariee.turcotte@collegeletendre.qc.ca



Outils et ressources

- Agents de soutien régionaux des régions de Mauricie/Centre-du-Québec, de Montréal, de l'Estrie et de la Montérégie. *Guide d'interventions en lien avec les facteurs de protection pour prévenir et traiter la violence à l'école*. Document pour soutenir les écoles dans la mise en œuvre de leur stratégie locale d'intervention.
- BEANE, Allan L. *Non à la violence, à l'intimidation et au taxage en milieu scolaire*. Édition LBL (La Boîte à Livres). Montréal, 2010.
- BEAUMONT, Claire. Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval. Trois dossiers relatifs à violence (2012) :
 - Dossier 1 : *Les victimes de violence en milieu scolaire*
 - Dossier 2 : *Les auteurs de violence en milieu scolaire*
 - Dossier 3 : *Les témoins*
- CHAGNON, Tommy. *Non à la cyberintimidation*. Édition LBL (La Boîte à Livres). Montréal, 2011.
- FEED. *Les ados, Internet, les médias sociaux et la cyberintimidation : ce qui ressort de l'enquête de la FEED*. Présentation qui donne notamment le profil synoptique des victimes et des auteurs avoués de cyberintimidation.
- FEED. *Guide de référence pour la prévention et l'intervention en matière d'abus, d'agression et de violence en milieu scolaire*. Montréal, 2005.
- GAGNÉ, Richard. *Pour bien évaluer l'ampleur de l'intimidation dans votre école et implanter un projet efficace dans votre établissement*. C.S. Val-des-cerfs. Février 1996.
- Gouvernement de l'Ontario (www.ontario.ca/ecolessecuritaires)
Série de documents pour des écoles sécuritaires et tolérantes, dont trois questionnaires, pour faire le portrait de situation de l'école au regard de l'intimidation et de la violence.
- Jeunesse, J'écoute (<http://www.jeunessejecoute.ca/teens/home/splash.aspx>)
Service pancanadien de consultation, d'information et d'orientation pour les jeunes.
- La Fondation Jasmin Roy (<http://fondationjasminroy.com>)
Mission de lutter contre la discrimination, l'intimidation et la violence faites aux enfants aux niveaux primaire et secondaire.
- MELS. *La violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble! Plan d'action pour prévenir et traiter la violence* (<http://www.mels.gouv.qc.ca/violenceEcole>).
- SAMSON, Catherine. *Dossier sur l'intimidation. Information à l'intention des parents*. Association québécoise des psychologues scolaires. 2003.
 - Comment savoir si votre enfant est victime d'intimidation? Comment intervenir?
 - Comment enseigner l'affirmation de soi à votre enfant?
 - Comment savoir si votre enfant fait de l'intimidation? Quoi faire?
 - Si votre enfant est un témoin de l'intimidation, il a un rôle à jouer.
- SCRASSC. *La méthode d'intérêt commun (MIC) : intervenir stratégiquement auprès des intimidateurs et de leurs victimes*. Montérégie, 2004.
- Service de police de l'agglomération de Longueuil. Dépliant « *Victime de taxage ou d'intimidation?* » Il est question de la définition du taxage et de l'intimidation, de l'importance de briser le silence, de connaître ses droits et de dénoncer. Longueuil, 2010.

- 
- Sûreté du Québec. *Prudence sur le Net! Parents avertis, jeunes internautes prudents*
<http://www.sq.gouv.qc.ca/mission-et-services/publications/prudence-sur-le-net.pdf>

Dépliant à l'usage des parents qui traite des risques potentiels d'Internet, des comportements à surveiller chez leur enfant. Des conseils sont proposés aux parents pour aider leur enfant à devenir un internaute prudent :

- S'initier à l'Internet;
 - Être présent et attentif;
 - Exercer une certaine supervision des activités de leur enfant dans Internet;
 - Installer un filtre de contrôle d'accès.
- Sites s'adressant à des jeunes dans une optique de prévention des crimes virtuels :
 - Prevnet (<http://prevnet.ca/fr/Intimidation/tabid/269/Default.aspx>)
 - Choix.Org (<http://deal.org/fr/>)
 - Internet101.ca (<http://www.rcmp-grc.gc.ca/is-si/index-fra.htm>)
 - Sites Web intéressants à consulter :
 - <http://moijagis.com> (site du gouvernement du Québec)
 - <http://www.preventionviolence.ca/html/Apropos.html> (Observatoire canadien pour la prévention de la violence à l'école)
 - <http://www.securitepublique.gc.ca> (Sécurité publique Canada)
 - <http://ligneparents.com> (consultation et soutien pour les parents)
 - <http://www.sq.gouv.qc.ca> (Sûreté du Québec)
 - <http://www.media-awareness.ca/francais/index.cfm> (Réseau Éducation-Médias)
 - <http://www.jeunepourjeunes.com> (ÉDUCALOI – Espace jeunesse)
 - <http://www.respecte-toi.ca/app/fr/> (CyberAide!ca)
 - <http://www.webaverti.ca/french/default.html> (WebAverti)
 - Tel-jeunes (<http://teljeunes.com/accueil>)
 - Amis pour la vie
 - Je dis non à l'intimidation
 - SEXprimer pour se respecter (homosexualité, valeur, comportement responsable, risques)
 - Communication parents-enfants : mission possible
 - Vidéoclip *Lève ton poing en l'air*. Vise à dénoncer l'intimidation et à rassembler les jeunes. Mai 2009.
 - Vidéotron – *Vigilance sur le Net* (<http://vigilancesurlenet.com/fr/accueil/index.php>).



ANNEXE 1

Cyberintimidation

Désigne une situation dans laquelle une personne utilise un moyen technologique, tel qu'un ordinateur ou un téléphone cellulaire, pour blesser quelqu'un.

Voici des exemples de cyberintimidation :

- Envoyer des courriels et des messages textes cruels.
- Afficher des photos gênantes de quelqu'un ou modifier des photos et les afficher sur un site Web.
- Créer des sites Web pour se moquer des autres.
- Évaluer l'apparence des gens sur Internet.
- Utiliser le nom de quelqu'un sur Internet pour nuire à sa réputation.
- Menacer quelqu'un.
- Insulter, injurier ou dénigrer une personne.
- Inventer ou propager des rumeurs.
- Faire du ciblage, c'est-à-dire prendre une personne à partie en invitant les autres à l'attaquer ou à se moquer d'elle.
- Usurper l'identité d'une personne.
- Flinguer : pratique consistant à envoyer un message incendiaire à un autre internaute participant à un forum ou à une liste de diffusion, pour lui exprimer sa désapprobation.
- Faire du *vidéolynchage* : pratique consistant à agresser collectivement une victime en la filmant par téléphone cellulaire puis en diffusant le film humiliant de cette agression.
- Inciter au dévoilement physique de soi ou d'autres personnes.

Harcèlement

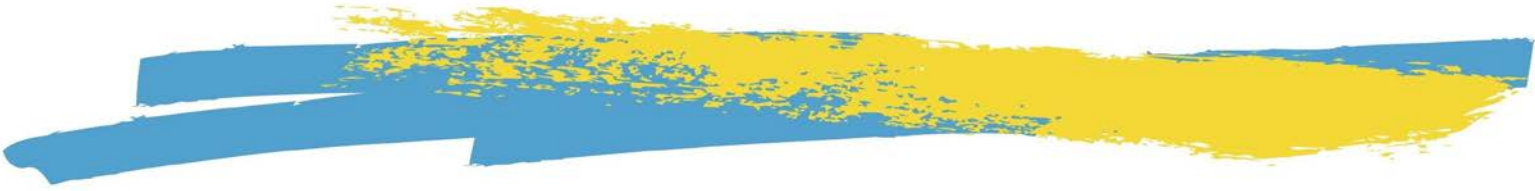
Tout acte ou commentaire non désiré et répété qui se révèle blessant, dégradant, humiliant ou choquant pour une personne. Les comportements qui persistent après qu'on ait demandé à l'agresseur d'y mettre fin sont particulièrement préoccupants.

Harcèlement sexuel

Tout acte ou commentaire qui fait en sorte de rendre une personne mal à l'aise avec son corps ou sa sexualité.

Voici des exemples de harcèlement sexuel :

- Toucher quelqu'un de manière sexuelle sans son consentement ou sans que la personne le veuille.
- Faire des commentaires sexuels à propos du corps de quelqu'un.
- Évaluer l'apparence de quelqu'un.
- Se moquer d'une personne gaie, lesbienne, bisexuelle, transgenre ou en questionnement.
- Répandre des rumeurs sur la sexualité de quelqu'un.
- Forcer quelqu'un à participer à un acte intime, comme embrasser ou toucher.



Les relations ne sont pas toutes saines, parfois, les amoureux peuvent s'intimider l'un l'autre. Ce type d'intimidation s'appelle **la violence dans les fréquentations amoureuses**. Elle peut être d'ordre psychologique, physique ou sexuel.

En voici des exemples :

- Ridiculiser son petit ami ou sa petite amie pour ses « défauts ».
- Partager des renseignements privés et personnels avec d'autres.
- Frapper, pincer, donner des claques.
- Forcer son ami(e) à faire des choses qu'il ou qu'elle ne veut pas faire sur le plan sexuel.
- Utiliser l'insulte, la menace, la manipulation et le chantage.

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Intimidation indirecte

Cette forme d'intimidation a lieu en l'absence de la victime ou sans se soucier de sa présence.

Par exemple :

- Exclure ou rejeter une personne;
- L'ignorer ou couper le contact avec elle sans explication;
- Médire ou répandre des rumeurs et des mensonges à son sujet;
- Nuire à sa réputation;
- Lui jouer de mauvais tours à son insu;
- Manipuler les personnes autour d'elle.



Intimidation sociale

Cette forme d'intimidation a lieu lorsqu'on se sert de ses amis et de ses connaissances pour blesser quelqu'un.

Voici quelques exemples d'intimidation sociale :

- Propager des rumeurs;
- Exclure quelqu'un du groupe;
- Parler contre quelqu'un dans son dos;
- Se liguier contre quelqu'un;
- Briser des amitiés volontairement.



Intimidation ou violence verbale

Cette forme d'intimidation ou de violence a lieu lorsqu'on utilise des mots pour blesser quelqu'un.

Voici quelques exemples d'intimidation verbale :

- Insulter;
- Crier des noms;
- Se moquer de quelqu'un, particulièrement devant les autres (le ridiculiser);
- Menacer de faire mal à quelqu'un;
- Se moquer des vêtements, des cheveux ou des habitudes de quelqu'un;
- Faire des commentaires sexistes, racistes ou homophobes;
- Se moquer de l'origine ethnique ou culturelle de quelqu'un;
- Dire que la nourriture qu'une personne mange est dégoûtante;
- Se moquer de l'accent ou de la façon de parler d'une personne;
- Exclure quelqu'un à cause de son ethnie ou de sa culture;
- Faire des blagues ou des commentaires sur l'orientation sexuelle d'une personne.

Intimidation ou violence physique

Cette forme d'intimidation ou de violence a lieu lorsqu'on blesse le corps de quelqu'un ou qu'on s'en prend à ses objets.

Voici quelques exemples d'intimidation physique :

- Frapper, donner des tapes ou des coups de poing;
- Donner des coups de pied;
- Pousser;
- Cracher;
- Voler ou détruire les biens de quelqu'un, comme ses vêtements, son lecteur MP3, son vélo ou même ses devoirs.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Taquinage

Taquinier, c'est s'amuser à agacer de manière amicale un ami ou une autre personne et ce n'est pas de l'intimidation. Par contre, un comportement, même anodin, peut devenir de l'intimidation s'il est fréquent et s'il blesse la personne.